

LAURÉAT :

Mairie de Plaine-Haute (Côtes-d'Armor)

Action distinguée : la mise en conformité des assainissements autonomes

Le Gouët au niveau du site de Sainte-Anne
(Commune de Plaine-Haute)

Plaine-Haute est une commune « pilote » pour la réhabilitation des assainissements autonomes défectueux. Elle mène depuis 2003 une action volontariste dans ce domaine.

En deux ans, 53 assainissements réhabilités

« Plaine-Haute, c'est un peu comme une île... » dit volontiers Isabelle Oger, maire de cette petite commune des Côtes-d'Armor. Son territoire, très vallonné, est en effet délimité par deux rivières : le Gouët et son affluent la Maudouve, qui alimentent le barrage de Saint-Barthélemy, la réserve en eau potable de l'agglomération briochine. « Nous sommes évidemment préoccupés par la qualité de cette eau. Et, au-delà des pollutions d'origine agricole (objet d'autres démarches), il nous paraissait essentiel d'intervenir sur un assainissement parfois défectueux. » C'est l'une des raisons pour lesquelles Plaine-Haute s'est portée candidate auprès du conseil général et de l'agence de l'eau, pour devenir « commune pilote » pour la réhabilitation des assainissements autonomes.

À ce jour, environ deux cent cinquante habitations sont traitées en assainissement collectif, via un traitement par lagunage. Mais Plaine-Haute comporte aussi de nombreuses maisons isolées, non raccordées. Réalisé en 2003, un diagnostic a permis de compléter le zonage établi en 1999. Et surtout de définir les zones à assainir en collectif et, par contre-coup, celles relevant du non-collectif. Après contrôle de 236 habitations, on a recensé quelque 55 « points noirs », à réhabiliter par priorité sous forme individuelle, une vingtaine d'autres ayant pu être raccordées au réseau collectif. « Il y avait ici ou là des endroits où les fossés étaient sales, les habitants se plaignaient régulièrement de mauvaises odeurs liées à des sorties plus ou moins directes », souligne Pierre Morvan, adjoint au maire et responsable de la commission travaux. Il a pris en charge ce dossier et l'a

suivi de bout en bout. L'idée étant d'assurer, sur trois ans (2004-2006), l'ensemble des réhabilitations.

La commune, maître d'ouvrage

Pour engager les opérations dans les meilleures conditions, la commune assure la maîtrise d'ouvrage. Une déclaration d'intérêt général (DIG) a été approuvée en ce sens et des conventions de réhabilitation signées avec chaque propriétaire concerné. Il a aussi fallu s'assurer des concours financiers nécessaires. À l'origine, étaient prévues des contributions de l'agence de l'eau (35 %), du département (20 %), et de la région Bretagne (10 %). « Il nous a paru logique d'apporter aussi une participation communale, car, par comparaison, l'assainissement collectif a lui aussi un coût pour la collectivité », indique Isabelle Oger. Le conseil municipal a alors décidé de contribuer aux travaux à hauteur de 15 %. Une participation portée à 25 % en 2006 pour pallier le désengagement de la région cette année-là. Et pour ne pas pénaliser les installations réhabilitées en dernier. Ce montage a rendu plus supportable le coût restant à la charge des habitants, souvent des retraités aux revenus peu élevés.

La phase opérationnelle 2004-2005

Après avoir choisi un maître d'œuvre, on est ensuite passé à la phase opérationnelle. « L'élément majeur, souligne Pierre Morvan, a été le contact individuel avec les personnes dont le système d'assainissement était parfois en dysfonctionnement ou à l'implantation mal connue, voire quelquefois inexistant. »

L'approche technique s'est avérée complexe : « Nous sommes sur des sols granitiques, avec des terres parfois très peu profondes. Le relief marqué, le manque d'espace ou la proximité immédiate de la rivière peuvent aussi compliquer la recherche de solutions. Et il faut faire preuve de psychologie : il s'agit souvent de maisons anciennes, habitées parfois par des personnes d'un certain âge qu'il faut convaincre de bousculer un peu leur quotidien et un environnement planté et embelli au fil du temps, qu'il faut défaire et réinstaller ensuite en évitant au mieux les perturbations. » Voilà pourquoi Pierre Morvan a visité systématiquement chaque site et évoqué avec les propriétaires les différentes solutions possibles avant de dessiner les plans. Dans tous les cas a été installée une fosse « toutes eaux » de dimension adaptée à chaque logement, les effluents passant ensuite par un filtre de pouzzolane. « Afin d'éviter tout retour de mauvaises odeurs, nous avons même innové : des siphons ont été montés en entrée de fosse. »

Quelques chiffres

Plaine-Haute

Superficie : 1 520 ha

1 240 habitants

480 maisons

À 7 km au nord de Quintin et à 15 km de Saint-Brieuc, Plaine-Haute se situe de fait dans la deuxième couronne de l'agglomération briochine et est confrontée à une forte demande d'urbanisation (30 demandes de permis de construire par an).

Selon les lieux ou la nature du terrain, les eaux ainsi traitées sont soit épanchées à faible profondeur, en tranchées ou sur lit d'épandage en sol perméable, soit conduites vers un filtre à sable, notamment là où l'espace est compté. Quand le sol est profond ou sableux, les effluents traités se diffusent naturellement et lentement dans le sol. En conditions humides ou sols peu profonds, les filtres sont en revanche imperméabilisés.

Le suivi

Pour favoriser la confiance et la transparence, M^{me} Oger, maire de la commune, était présente lors de chaque réception de chantier. Mais l'engagement de la commune ne s'est pas arrêté là. Pierre Morvan, qui a lui-même réalisé les plans de recollement des réalisations, en a archivé un exemplaire en mairie : « C'est un peu la mémoire des travaux : demain, par exemple lors d'un changement d'occupant, on pourra retrouver ce qui a été fait et où sont exactement les installations. » Chaque propriétaire a, bien sûr, reçu également ce plan assorti de conseils sur la nature et la fréquence des vidanges et entretiens à réaliser sur les fosses et réseaux. Engagée fin 2004, l'opération s'est déroulée en trois tranches, la première, sur cinq systèmes autonomes, ayant permis de tester la démarche et les solutions techniques (pour un montant total de 21 100 €). Puis, en 2005, 21 autres systèmes ont été réhabilités, pour 105 541 €. La troisième et dernière phase a représenté 26 systèmes, pour 136 500 €. Au total, 53 logements ont bénéficié de ces travaux d'envergure représentant un total de 263 000 €, conforme aux prévisions initiales. La participation communale – plus de 52 000 € – est très significative pour une collectivité de cette taille et a sûrement contribué au succès de l'opération. « Selon leur ampleur et les difficultés rencontrées, le coût des installations a varié de 3 500 à 7 000 € », indique Pierre Morvan. « Grâce à cette participation communale et aux subventions obtenues, le solde à la charge des propriétaires a été limité à 20 %. En outre, là où la situation des intéressés le justifiait nous avons sollicité des financements complémentaires de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et pratiqué un échancier de paiement. »

Au long de ces trois années, on a tenu à la transparence : « Après chaque tranche nous en rendions compte en séance plénière du conseil municipal, et pas uniquement en commission travaux. En outre, nous organisons une réunion publique pour présenter le bilan des travaux, leur coût et les subventions apportées... »

Un bilan satisfaisant

À l'heure du bilan, les élus se disent plutôt satisfaits : « La qualité de l'étude réalisée par M^{me} Aude Evano, du bureau d'étude maître d'œuvre C2E, mais aussi les qualités techniques et relationnelles de l'entreprise Thomas,

de Langast, ont aussi été déterminantes. » Au-delà, on souligne volontiers combien cette opération a contribué à renforcer la prise de conscience des habitants en faveur de l'environnement et des gestes permettant de mieux le préserver.

Point de vue



« La réhabilitation de l'assainissement autonome, c'est d'abord créer la confiance »

« Quand nous avons eu connaissance, peu de temps après notre élection à la mairie, de la possibilité de devenir commune pilote en matière d'assainissement non collectif, nous avons tout de suite perçu l'intérêt que cela pouvait présenter pour une petite collectivité comme la nôtre, aux moyens forcément limités. D'autant plus que nous sommes convaincus de la nécessité de reconquérir et de préserver la qualité de l'eau.

Mais pour que cela fonctionne, il fallait réunir plusieurs conditions. La principale

c'était de créer la confiance. On est souvent réticent à l'idée que quelqu'un d'étranger ou d'inconnu puisse pénétrer sur votre propriété, même s'il s'agit d'apporter un plus en termes de confort et de respect de l'environnement. C'est la raison pour laquelle nous avons estimé important que les élus s'impliquent directement dans cette dynamique. J'ai eu notamment la chance que mon adjoint, Pierre Morvan, soit à la fois compétent et intéressé par ce sujet et accepte de se rendre pleinement disponible pour suivre à fond ce dossier et sa mise en œuvre. Les habitants ont ainsi eu en permanence affaire à quelqu'un qu'ils connaissent de longue date. Cela a grandement facilité les choses. D'une certaine manière, ils n'avaient quasiment plus à s'occuper de rien.

Toujours pour susciter la confiance, il fallait aussi être totalement transparent. Pour cela, et dès l'origine, nous avons organisé des soirées d'information afin d'expliquer les enjeux de l'opération, son coût prévisible, et la manière dont elle allait se dérouler. Dans le même esprit, après chaque tranche de travaux, nous avons tenu des réunions de restitution, tout à la fois techniques et financières. Enfin, pour que les engagements initiaux soient tenus, la commune a pris à sa charge, outre la sienne, la participation initialement attendue de la région pour la troisième tranche de réalisation. C'était pour nous une question d'équité, même si cela constitue un investissement lourd. »



Pour réaliser les assainissements autonomes, il a fallu parfois défaire espaces arborés ou terrasses...
Les refaire à l'identique était une condition pour garder la confiance des propriétaires.